



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 22.04.2026
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 23.04.2026
- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 22.04.26
- PV Commission d'Arbitrage du 03.04.2026
- PV Commission des Statuts et Règlements du 21.04.2026
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 20.04.2026
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 23.04.2026
- PV Commission restreinte du Foot Animation du 23.04.26
- PV Commission restreinte du Football Féminin du 23.04.26
- Calendrier formations techniques 2025/2026

COUPES FEMININES

Retrouvez dans ce numéro l'affiche des COUPES FEMININES à 8 et à 11 qui auront lieu le 3 Mai à LESIGNY

Les rencontres sont visibles sur Footclubs et le site internet du District



RAPPEL FMI - FIN DE DISPONIBILITE DES VERSIONS HISTORIQUES

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables

A compter de maintenant, l'ensemble des clubs doit impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en prendre note afin d'anticiper cette transition et d'assurer la continuité des usages dans les meilleures conditions

FERMETURE DU SITE DE MONTRY

Le site de MONTRY sera fermé le samedi 25 avril 2026

FINALES FOOT ANIMATION

Samedi 2 mai 2026
à Servon & Trilport

Finales Foot Passion :

- U11 & U13 —> Servon
- U11 F & U13 F —> Trilport

Vendredi 8 mai 2026
à Roissy-en-Brie

Finales Challenges 77 :

- U10
- U12

Finales des Critériums Féminins à 8

ANS-PSF

La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux est lancée.

Les clubs peuvent **dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril** déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Nous vous rappelons également que lors de la saisie de votre dossier, il vous sera demandé de renseigner un code de subvention : pour les clubs du District, ce code est le **1126**.

Il est indispensable de mettre à jour votre Compte Asso avant de déposer une demande.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

Samedi 13 juin 2026
à Villeparisis

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**. L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 25 & 26 avril 2026



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 28 avril 2026

Commission de Discipline

-
16H00

LE MEE

COMMISSION

Mercredi 29 avril 2026

Commission de Discipline

-
16H00



COUPES FÉMININES

SEINE-ET-MARNE (77)



📍 TOUTES LES RENCONTRES SE DÉROULERONT À **LESIGNY**

 11H30	COUPE 77 U15 FÉMININES	 MELUN	VS	VAIRES 	 PELOUSE
 12H00	COUPE 77 U15 F	 LOGNES	VS	TORCY 	 SYNTHÉTIQUE
 13H15	COUPE CRITÉRIUM FÉMININS SENIORS	PORT. DE L'OURC MITRY	VS	FONTENAY TRÉSIGNY	 PELOUSE
 14H00	COUPE 77 U18 F	 LOGNES	VS	TORCY 	 SYNTHÉTIQUE
 16H00	COUPE 77 SENIORS FÉMININES	 SÉNART MOISSY	VS	MELUN 	 SYNTHÉTIQUE

*PASSION, RESPECT, SOLIDARITÉ
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LE FOOT FÉMININ !*





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 22 avril 2026

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 53540441

**Lognes 1 – Claye Souilly 2
SENIORS D1 du 22/03/2026**

REPRISE DE DOSSIER

Match 54706433

**Senart 24 – Nangis 21
U14 D4E du 28/03/2026**

Match 53549264

**Bussy 21 – MCG 21
U18 D1 du 05/04/2026**

Match 53547877

**Roissy En Brie FC 22 – Bussy St Georges Fc 21
U14 D2B du 11/04/2026**

Match 53545261

**Es Saint Souplets 31 – Coulommiers Brie 31
Veterans D2 du 12/04/2026**

Match 53548414

**Pontault Comb. Port 21 – Gretz Tournan Sc 22
U14D3 du 11/04/2026**

Match 53540449
Chelles As 1 – Val d'Europe 2
Seniors D1 du 12/04/2026

Match 53541026
Gretz Tournan Sc 3 – Nangis Es 1
Seniors D2 du 12/04/2026

Match 53549957
Avonnaise Us Foot 21 – Cesson Vsd Es 21
U18 D1 du 12/04/2026

Match 53547968
Vaux La Rochette – Ponthierry US
U14D2 du 11/04/2026

Match 54938982
Collégiens AS – Roissy en Brie FC
Vétérans D1 du 12/04/2026

CHAMPIONNAT

Match 55130534
Trilport Usf 1 – Amicale Montereau As 1
Criterion U11 Excellence du 28/03/2026

Match 53541028
Nangis ES 1 – Pontault Comb Port 1
Seniors D2B du 19/04/2026

Match 54696503
Mouroux Cs 21 – Bucceenne AS 21
U16 D3C du 19/04/2026

Match 53550447
Moret Veneux sab fc 21 – Loing Fci 21
U18 D2C du 19/04/2026

Match 54697657
Champenois Mam Ver 1 – Boissise Pringy Us 2
Seniors D3F du 19/04/2026

Match 53622690
Melun Fc 23 – Us Vaires 22
U14 D1 du 18/04/2026

Match 53547859
Magny le hongre Fc 22 – Bussy St Georges Fc 22
U14 D2B du 17/04/2026

COUPE

Match 55568186
Briard Sc 21 – Melun FC 22
Coupe 77 U16 du 19/04/2026

Match 55600042
Ent Presles Chevry 35 – Val d'Europe FC 35
Coupe 77 45 ans du 19/04/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53622667
Chelles 21 – Le Mee 21
U14 D1 du 22/03/2026

Match 54706068
Marles – Saint Thibault
U14 D4 du 21/03/202

Match 54748669
CJA 2 – Fertoise 1
SENIORS FUTSAL D2A du 22/03/2026

Match 53541038
Pontault Portg. 1 – St Thibault 1
SENIORS D2B du 29/03/2026

Match 55512938
Torcy 35 – Cosmo 77 35
45 ANS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 53550207
Moret 21 – Ponthierry 21
U16 D2C du 29/03/2026

Match 55568168
Le Mee 21 – Vaires 77 22
U14 Coupe 77 du 04/04/2026



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du jeudi 23 avril 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53542482
Bois le Roi 1 – Nandy 1
SENIORS D3E du 29/03/2026



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 22 avril 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 53550178 MORET VENEUX SAB FC 21 – LOING FCI 21 – U16 D2C du 26/04/2026 à 12h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de MORET VENEUX SAB.,

Considérant que des incidents graves se sont déroulés lors d'une rencontre U18 entre les deux clubs le dernier week-end,

Considérant que les Forces de l'Ordre ont été obligées d'intervenir pour ramener le calme,

Considérant que la rencontre a été arrêtée par l'Arbitre, la sérénité n'étant pas revenu,

Considérant après échange avec le Président de MORET VENEUX SAB et la Secrétaire Générale de LOING FCI que ceux-ci confirment que les joueurs des deux équipes ne sont pas responsables des incidents mais qu'ils sont dus à des éléments extérieurs,

Considérant qu'il convient de prendre en considération la possibilité d'une des équipes de monter en division supérieur,

Considérant que la fin de saison approchant il n'existe plus de possibilité de reporter la date de la rencontre,

Considérant qu'il n'est pas, dans cette catégorie et cette division, désigné automatiquement d'arbitres et de délégué officiel,

Considérant qu'il convient pour la régularité de la compétition de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide et demande :

- La désignation d'un (1) Arbitre central adulte officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de MORET VENEUX SAB,
- La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel à la charge du club de LOING FCI,
- Au club de MORET VENEUX SAB d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,
- Au club de MORET VENEUX SAB d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence,
- De déclarer la rencontre à la cellule de veille.

QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 03/04/26

Site de Montry

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Dominique CHATELLIER

Présents : Naoufel DJILALI - Florian MERLYNCK – Jean Marie ROBY – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) - Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) – Denis MATEI – Mokola DOUCOURE – Olivier FREMIOT - Emmanuel TULOUP – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) – Claude ADAM – Mohamed MORIBA DIAKITE –

Absents excusés : Florent MARMION – ZANNIER Fabrice - Faruk EKICIK – Thierry BLANC – Mickaël HADJADJ – Jimmy MELUT – Laurent LITRE - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Jean-Pierre LEQUA –

Absents non excusés : Bastien DARREHORT – Lucie LEMPEREUR -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Avril et Mai 2026
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

MOULAI HADJ Ayoub : Absence non justifiée Commission de Discipline le 21/01/26. Absence de rapport demandé par la Commission de Discipline pour le match du 07/02/26. 2^{ème} Convocation officielle envoyée. **Arbitre absent non excusé. Convoqué prochaine réunion C.D.A**

SAINTON Sébastien : Suite match arrêté le 23/11/25 et Non-respect de l'article 1 de la F.F.F le 15/02/26. Convocation officielle envoyée. **Arbitre présent. Une notification officielle sera envoyée.**

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 27/02/26 et de la réunion Section Administrative du 19/03/26 :

Les PV, transmis au préalable à tous les membres, sont approuvés à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Ludovic VANTYGHEM : Un point administratif est fait en séance.

Intervention du Président de la CDA :

Avant toute chose, je souhaite adresser un prompt rétablissement au président de la CDA du 94, qui traverse actuellement des soucis de santé. Nous lui envoyons tous nos meilleures pensées et espérons le retrouver rapidement en pleine forme.

Je tiens également à remercier chaleureusement chacun des membres de notre commission pour leur investissement quotidien. Votre engagement est précieux et contribue grandement à la qualité de notre travail collectif.

Je souhaite aussi vous informer que le 6 juin 2026 se tiendront les concours Ligue pour les arbitres susceptibles d'évoluer au niveau supérieur, à Morfondé. Il est important de noter qu'un changement a été apporté aux examens pour ces concours, ce qui nécessitera sans doute une adaptation de notre part.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Liam GROSDEMANCHE : Mail en date du 11/03/26. Nouvelle adresse postale. **Pris note et transférer aux services concernés.**

Jean-Pierre MOUANDA : Mail en date du 21/03/26. Nouvelle adresse postale. **Pris note et transférer aux services concernés.**

Kévin EAR : Mail en date du 25/03/26. Nouvelle adresse mail. **Pris note.**

Luca GRILLO : Mail en date du 25/03/26. Arbitre venant du District Drôme-Ardèche pour raisons professionnelles. **Pris note. La C.D.A souhaite la bienvenue à Mr Luca GRILLO.**

DISTRICT 77 :

Thomas VENANT CABASSET (C.T.D.A) : Mail en date du 04/03/26. Copie mail de Cédric PELISSIER concernant la formation des premiers secours lors des F.I.A. **Pris note.**

Thomas VENANT CABASSET (C.T.D.A) : Mail en date du 12/03/26. Liste des arbitres convoqués pour officier sur le Festival U13 à Nandy. **Pris note et convocation envoyée aux arbitres concernés.**

Secrétariat District : Mail en date du 18/03/26. Copie mail du club de VAIRES qui demande une intervention pour sensibilisation à l'arbitrage lors d'un stage pour jeunes joueurs. **Pris note et transmis à Thomas VENANT CABASSET.**

Direction District 77 : Mail en date du 27/03/26. Informations concernant la mise en place de la nouvelle version de la F.M.I obligatoire pour les clubs à compter du 31/03/26. **Pris note et transmis à tous les arbitres.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 02/03/26. Copie mail concernant le protocole cartons blancs et pauses d'apaisement demandé par la Ligue. **Pris note**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 10/03/26. Copie mail de la désignation du trio arbitral qui officiera dans le District 92.

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 17/03/26. Copie mail F.F.F concernant l'orientation de la Direction de l'Arbitrage et reconnaissance institutionnelle des arbitres. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 10/03/26. Remerciements concernant les rencontres Interdistricts. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 10/03/26. Informe que le concours pour la Ligue est possible pour les candidats Foot à 11 et Futsal en commun. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 13/03/26. Changement de dates pour la F.I.A 100% Féminines. **Pris note.**

Cédric PELISSIER(C.T.R.A) : Mail en date du 13/03/26. Demande de 2 jeunes arbitres pour les finales régionales U11 à Trappes (78) le 20/06/26 et U13 à Drancy (93) le 09/05/26. **Pris note.**

Cédric PELISSIER(C.T.R.A) : Mail en date du 24/03/26. Liste des inscriptions pour Devenir Arbitre. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Zakarya GHRIB : Mail en date du 01/03/26. Demande d'informations concernant l'inscription F.I.A **Pris note. Réponse apportée par S/CDA.**

C.D.A 93 : Mail en date du 07/03/26. Informe la C.D.A de l'arrivée de Mr FRANCISCO Andy qui a passé et réussi sa F.I.A dans District 93. **Pris note. La C.D.A souhaite la bienvenue à Mr FRANCISCO Andy.**

C.D.A 92 : Mail en date du 10/03/26. Désignation du trio arbitral du District 92 qui officiera sur une rencontre du 12/04/26 dans le District 77. **Pris note et transmis Section Désignation.**

C.D.A 75 : Mail en date du 12/03/26. Désignation du trio arbitral du District 75 qui officiera sur une rencontre du 05/04/26 dans le District 77. **Pris note et transmis Section Désignation.**

Club de COUBERT : Mail en date du 14/03/26. Demande d'informations concernant l'inscription en F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Club de BRIARD : Mail en date du 26/03/26. Demande d'informations concernant 2 candidats arbitres. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Mr PANTOUX Mathias : Mail en date du 27/03/26. Demande d'informations concernant l'inscription à la formation arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Activités CDA Avril et Mai 2026 :

03/04/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
10/04/26 : Réunion C.D.A à Montry
11/04/26 : Challenge I.D.F U11G/F à Pontault Combault
17/04/26 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
18/04/26 : Jour de Coupe à Ozoir la Ferrière
18/04/26 : Séance F.A.R avec C.D.A 94 et 75 à PARIS.
19/04/26 : Finales Futsal à Chatelet en Brie, Coulommiers et
Lagny/marne
01/05/26 : Séance F.A.R à Montry
02/05/26 : Foot Passion U11-U13 G à Servon
02/05/26 : Foot Passion U11-U13 F à Trilport
06/05/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
08/05/26 : Finales Challenge U10-U12 à Roissy en Brie
11/05/26 : Réunion C.D.A à Le Mée
15/05/26 : Séance F.A.R commun à Montry
18/05/26 : Réunion Fin de saison des arbitres
22/05/26 : Séance F.A.R commun à Montry
30-31/05/26 : Finales Foot à 11 à Le Mée.

Points à date sur les actions menées

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A)

Arbitrage du Critérium Futsal le 02/03
Intervention arbitrage dans le club de Gretz Tournan le 04/03
Intervention sur les interdistricts avec les CTRA les 05-06/03
Intervention à l'école d'arbitrage de Meaux les 16-24-31/03
Formation Formateur Niveau 2 à Dijon les 20-21/03
Accompagnements sur les finales U13 le 28/03.

La vie des Sections :

Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Formation du 24/0/26 en visioconférence, 16 participants.
Une étude sera menée sur la pertinence du format à distance au vu
du petit nombre de participants.

Formation Futsal :

Responsable : Denis MATEI

Questionnaire envoyé pour le mois d'Avril.
Des candidats restent à valider.

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI

La formation des arbitres régionaux suit son cours malgré une évolution de dernière minute
des règles du concours que nous regrettons.
Le stage F.A.R avec les Districts 75 et 94 aura lieu le 18/04/26 à Paris.
Il y a encore 5 ou 6 séances de prévues avant le concours début juin.

Section « désignation des Arbitres :

Responsable : Dominique CHATELLIER

Effectifs par catégories :

AD 1	20
AD 2	19
AD3	29
AD4	36
AAS	10
A F.D	20
JAD	56
A FEM	13
A Futsal Spe	1

Total : 204 arbitres à ce jour désignables.

1075 Indisponibilités à ce jour.

Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

**Trop de manquements administratifs chaque semaine.
Certains arbitres ne transmettent pas en temps et en heure leurs rapports au District.**



Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

1 arbitre absent non excusé.

Prochaine réunion le 23/04/26.

Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

Les P.V sont envoyés aux membres pour avis en visio.
Rien de particulier.

Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

D1/ 37 Observations

D2/ 38 Observations

D3/ 35 Observations

D4/ 12 Observations

JAD/ 22 Observations

FEM/ 6 Observations

Assistants / 10 Observations

74 Candidats observés

234 Observations à ce jour.

Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : Fabien EL MKELLEB

3 parrainages terminés. 8 en cours et 2 à démarrer.

Tous les candidats des F.I.A ont été vu sur l'examen pratique.

Intervention des participants : R.A.S

Arbitres à convoquer : MOULAI HADJ Ayoub – KIRMIZIGUL Tufan -

Prochaine réunion : Lundi 11 Mai 2026 au Mée.





Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 21 avril 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Nathalie LECLERCQ - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absente excusée : Patricia GUILIANI

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53540848

QUINCY V. 1 – VAIRES 1

SENIORS D2A DU 15/03/2026

Demande d'évocation du club de **QUINCY VOISINS** en date du 31/03/2026, concernant M. NKOUNDJA MBONG Yasid de VAIRES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de VAIRES a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant qu'il ressort des éléments indiqués par Quincy que M. NKOUNDJA MBONG Yasid aurait occupé les fonctions d'arbitre assistant lors de la rencontre susvisée, sous une identité différente,

Considérant que le club indique que le joueur n'a pas joué le match ni été présent sur la FMI, et que c'est bien la personne inscrite sur la FMI qui a tenu le rôle d'arbitre assistant

Considérant que le motif invoqué ne permet pas de recourir à l'évocation, celle-ci ne concernant que les joueurs

Considérant que le club de Quincy allègue une possible fraude relative à l'identité de l'arbitre assistant désigné lors de la rencontre susvisée ;

Considérant que le club de QUINCY n'a pas répondu à la demande de la Commission de bien vouloir transmettre l'ensemble des éléments factuels et justificatifs en sa possession de nature à caractériser la fraude alléguée sur l'identité de l'arbitre assistant.

Par ces motifs,

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 30 ter

Débit QUINCY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53542006
ASM FERTOISE 1 – VAIRES 2
SENIORS D3B DU 12/04/2026

Demande d'évocation du club de VAIRES, concernant le joueur GUILLOTEAU Stéphane de ASM FERTOISE susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de ASM FERTOISE a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur GUILLOTEAU Stéphane a été sanctionné d'un match ferme automatique de suspension par la Commission de Discipline réunie le 25/03/2026 avec date d'effet au 23/03/2026, décision publiée sur FootClubs le 27/03/2026 et non contestée dans les délais et confirmée lors de la réunion du 08/04/2026,

Considérant qu'entre le 23/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 12/04/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe de ASM FERTOISE a disputé une rencontre officielle le 05/04/2026,

Considérant que le joueur supra n'a pas participé à cette rencontre en tant que joueur mais est inscrit sur la FMI comme arbitre assistant,

Considérant que la fonction d'arbitre assistant ne permet pas de remettre en cause le résultat d'une rencontre

Considérant toutefois que le joueur supra n'a pas purgé son match de suspension,

Par ces motifs

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de ASM FERTOISE 1 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 3 buts) à l'équipe de VAIRES 2

De plus la Commission inflige au joueur supra 2 matchs de suspension à compter du 27/04/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de ASM FERTOISE : 43.50€ + 140€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53545416
BOMBONNAISE 31 – LESIGNY 32
VETERANS D2C DU 01/02/2026

Dossier transmis par la Commission D'organisation des Compétitions

« ... 02/02/2026-Courriel du club de M. GHEERAERT du club de Bombonnaise nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise

« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,

puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

La Commission remercie le club de Bombonnaise donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise, informant la Commission qu'il ne possédait aucune photo des compositions d'équipes ni même du résultat.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements ... »

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de BOMBONNAISE n'a pas fourni les éléments demandés, en application de l'art 44.3 du RSG du District

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), au club de BOMBONNAISE 31, le club de LESIGNY 32 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Considérant que nous n'avions, au moment de la décision, aucune information officielle concernant le score de la rencontre LESIGNY (3 points ; 0 but)

CHAMPIONNAT

MATCH 55124972
PAYS BIERES 1 – EFPF 2
U15F CRIT FEM POULE C

Match non joué, nombre de joueuses non atteint

La Commission demande aux 2 clubs leurs observations pour le 27/04/2026. Présence ou non de l'équipe visiteuse

MATCH 54706447
SENART-MOISSY 24 – ALLIANCE 77 21
U14 D4E DU 18/04/2026

Réserves d'ALLIANCE 77 concernant l'ensemble des joueurs de MOISSY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure

En attente de la feuille de match

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 53545256
MCG 31 – ST SOUPPLETS 31
VETERANS D2A DU 22/03/2026

COUPE

MATCH 55568061
VAL YERRE/FONT 21 – VAIRES 23
COUPE COMITE U16 DU 19/04/2026

Réserves du club de VAL YERRE/FONT concernant l'ensemble des joueurs de VAIRES susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de VAL YERRE/FONT pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure VAIRES 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 19/04/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 12/04/2026 et l'a opposée à, CLAYE SOUILLY 21 pour le compte du championnat U16R3C,

Considérant que l'équipe supérieure VAIRES 22 ne disputait pas de rencontre officielle le 19/04/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 12/04/2026 et l'a opposée à CRECY 21 pour le compte du championnat U16D2B,

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé aux matchs du 12/04/2026,

Par ces motifs, rejette la réserve comme étant non fondée

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

DEBIT VAL YERRE/FONT: 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55568125
CLAYE SOUILLY 36 – COMBS 35
COUPE 77 45ANS DU 19/04/2026

Réclamation d'après match du club de CLAYE SOUILLY, par courriel en date du 20/04/2026, concernant la participation du joueur TCHIVANGA Armel de COMBS, ayant été éliminé d'une autre Coupe avec une autre équipe de son club

La commission en informe le club de COMBS et demande ses observations pour le 27/04/2026

AUDITION

MATCH 54681548

COULOMMIERS 2 – VFFA77 3

SENIOR D4B DU 22/03/2026

Demande d'évocation du club de VFFA77 en date du 24/03/2026, concernant le joueur M. NGONDA LENGI Rodney de COULOMMIERS, inscrit le même jour sur les FMI des matchs Seniors D4 et Seniors D2

Considérant que le club de COULOMMIERS a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission

Après avoir noté les absences excusées de

Du club de COULOMMIERS :

NGONDA LENGI Rodney, joueur

CHADLI Yassine, arbitre assistant

Du club de VFFA 77 :

LAGARDE Joris, capitaine

Après audition de

M. FIGARO Mack Levenson, arbitre officiel de la rencontre D2 Brie 1 – Coulommiers du 22/03/2026

M. DOOLAE GHE Dylan, arbitre officiel de la rencontre D4 en objet

Du club de VFFA 77 :

LAGARDE Joris, capitaine

BELTZER Timothé, éducateur

Du club de COULOMMIERS :

NGALEU MENYE MALLA Yanis, joueur

MUSLIJA Elton, capitaine

Considérant que le club de COULOMMIERS explique que la composition avait été préparée le vendredi et que s'apercevant que le joueur NGONDA LENGI Rodney avait participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure il l'on basculé sur l'équipe D2. Au début de la rencontre D4 la FMI a été modifiée pour mettre le joueur NGALEU MENYE MALLA Yanis.

Au moment du contrôle des licences l'arbitre officiel confirme que c'est bien M. NGALEU MENYE MALLA Yanis qui était présent sur le match D4 et que c'est bien lui qui est présent lors de l'audition

Les personnes présentes de VFFA confirment reconnaître M. NGALEU MENYE MALLA Yanis comme ayant participé à la rencontre D4

L'arbitre officiel de la rencontre D2 confirme lui aussi avoir fait la vérification avant match et que M. NGONDA LENGI Rodney a bien disputé la rencontre D2

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit VFFA : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55513038

VAIRES77 1 – FONTENAY TRES 1

COUPE CRIT FEM SENIOR DU 31/03/2026

Réclamation d'après match du club de FONTENAY TRESIGNY, par courriel en date du 01/04/2026 concernant la participation de joueuses U16, ainsi que la suspicion de participation d'une joueuse prénommée NOUR, non inscrite sur la FMI

La Commission,
Jugeant en 1ère instance,
Point 1

Considérant que le club de VAIRES a transmis ses observations dans les délais impartis
Considérant après vérification que le club de VAIRES a fait participer la joueuse INJAI Nafissatou possédant une licence U16F sans cachet de surclassement

Par ces motifs

Donne match perdu à VAIRES 1 et qualifie l'équipe de FONTENAY TRES 1 pour le tour suivant

Règlement Coupe CRIT FEM art 8

Débit VAIRES : 43,50 €

Point 2 :

Après avoir noté les absences excusées de

Du club de VAIRES

GDAIEM Chamseddine, arbitre bénévole

YABALA Doury Clifton, arbitre assistant

ABDESLAM Nour, joueuse

BOUHADJEB Soukeina, joueuse

Du club de FONTENAY TRESIGNY

NETO Antonio, arbitre assistant

PADILLA Franck, éducateur

Après audition de

Du club de VAIRES

SEROUART Florian, éducateur

Du club de FONTENAY TRESIGNY

SUZAN Livie, capitaine

MAILLET Julie, joueuse

La Commission regrettant l'absence des 2 joueuses de VAIRES, celles-ci étant en déplacement à Strasbourg

Considérant que les personnes présentes de FONTENAY TRESIGNY indiquent qu'une joueuse de VAIRES était appelée Nour lors de la rencontre, alors qu'aucune joueuse n'est inscrite avec ce prénom

Considérant que l'éducateur de VAIRES indique que la joueuse BOUHADJEB Soukeina, est surnommée Nour par sa famille et ses amies et figure sur la FMI

Considérant que les joueuses de FONTENAY TRESIGNY ne peuvent déterminer sur les photos présentées (photos des licences) qui était présente lors de la rencontre,

Considérant qu'il n'y a pas de preuve avérée de fraude

Par ces motifs

Clos le dossier

CONVOCAATION

MATCH 53548393

FONTAINEBLEAU 23 – BOIS LE ROI 21

U14 D3C du 21/03/2026

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/03/2026, concernant le joueur PAOLINI Mylan, susceptible d'avoir participé à la rencontre en lieu et place du joueur M CAMUS GIAIME Gabriel de BOIS LE ROI

Gabriel de BOIS LE ROI

Considérant que le club de BOIS LE ROI a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission convoque pour sa réunion du 05/05/2026 à 19h au Mée

Du club de FONTAINEBLEAU :

PEREIRA Johan, arbitre bénévole
TRANCY Thomas, arbitre assistant
JAMET Théo, délégué
BENHAMED Bilal, éducateur

Du club de BOIS LE ROI :

PAOLINI MOURY Mylan, joueur
CAMUS GAIME Gabriel, joueur
DE MELO Gabriel, arbitre assistant
LAINE Guillaume, délégué
JAMET Pierre, éducateur

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

ROISSY

Tournois U10 et U11 du 25avril 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des installations



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 20 avril 2026

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Présents : Ms., Sébastien PICCA, Mme Monique MACHO

Absents excusés : M. OFFREDI Jean-Claude, Jean-Marie RENAUD (CD)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
54691042	19/04/26	CRIT 55 ANS Poule A	CHEMINOTS EST PARIS 40	OTHIS CO 40
55274443	18/04/26	CRIT U15 à 8	FRAT ESBLY 2	FERRIERES BRIE 1
55125696	19/04/26	CRIT FEMININS U15 Poule B	VAL D'EUROPE 1	QUINCY VOISINS 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55129379	11/04/26	CRIT ESPOIR U9	Poule A	AVONNAISE US FOOT 31	SAVIGNE LE TEMPLE 31
55128110	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule A	NOISIEL FA 31	PONTAULT COM UMS 31
55128111	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule A	BUSSY ST GEORGES 31	US VAIRES 77 31
55128195	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule B	SENART MOISSY 31	GRETZ TOURNAN SC 31
55128225	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule C	ST THIBAULT FC 31	COURTRY F 31
55128286	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule D	NOISIEL FA 32	PONTAULT COM UMS 32
55128287	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule D	BUSSY ST GEORGES 32	US VAIRES 77 32
55128345	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule E	SENART MOISSY 32	GRETZ TOURNAN SC 32
55128375	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule F	ST THIBAULT FC 32	COURTRY F 32
55128721	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule G	CHELLES AS 31	VILLEPARISIS USM 31
55129009	11/04/26	CRIT U9 EXC	Poule K	CHELLES AS 32	VILLEPARISIS USM 32
55130818	11/04/26	CRIT U10 EXC	Poule F	COULOMMIERS BRIE F 21	CLAYE SOUILLY 21
55123770	11/04/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule G	MITRY COMPANS GOELLY 23	BUSSY ST GEORGES 22
55123810	11/04/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule H	MITRY COMPANS GOELLY 24	BUSSY ST GEORGES 23
55122508	11/04/26	CRIT U12 EXC	Poule A	SENART MOISSY 22	CHELLES AS 21
55122594	11/04/26	CRIT U12 EXC	Poule B	LOGNES US 21	VAUX LA ROCHETTE 21
55122711	11/04/26	CRIT U12 EXC	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 22	CRECY FC 21
55122798	11/04/26	CRIT U12 EXC	Poule F	ASM FERTOISE FOOT 21	BUSSY ST GOERGES 21
55125271	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule B	MOUROUX CS 2	CFC SO 1

55125492	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule E	MOUSSY NEUF 1	MONTHYON 1
55125556	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule F	THORIGNY FC 1	MAGNY LE HONGRE FC 1
55125655	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule H	VAL DE L'YERRES 2	DAMMARIE LES LYS 1
55125787	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule I	VAL DE L'YERRES 3	DAMMARIES LES LYS 2
55125789	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	POULE I	PONTHIERRY 2	LE MEE SPORTS 3
55126016	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule L	HERICY VUL SAM 1	PAYS BIERES 1
55126187	11/04/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule O	VAL DE L'YERRES 1	ENT. CHEVRY PRESLES 1
55124095	11/04/26	CRIT FEMININS U13	Poule A	US VAIRES 77 1	MEAUX ACADEMY CS 1
55124514	11/04/26	CRIT FEMININS U13	Poule D	VAUX LA ROCHETTE 1	EFSSM 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
11/04/26	U6/U7	A MORMANT
11/04/26	U6/U7	A NANDY
11/04/26	U6/U7	A BRAYTOIS
11/04/26	U6/U7	A LONGUEVILLE
11/04/26	U6/U7	A BUSSY
11/04/26	U6/U7	A CHAMPS FFC
11/04/26	U6/U7	A BREUILOISE
11/04/26	U6/U7	A MAGNY
11/04/26	U6/U7	A LE FERTE SS/JOUARRE
11/04/26	U6/U7	A CLAYE SOUILLY
11/04/26	U6/U7	A LAGNY
11/04/26	U8/U9	A BOISSISE PRINGY
11/04/26	U8/U9	A HERICY VULAINES
11/04/26	U8/U9	A COLLEGIEN
11/04/26	U8/U9	A PORT. PONTAULT
11/04/26	U8/U9	A FERRIERES

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55274453	12/04/26	CRIT U15 à 8	FRAT ESBLY FOOT 2	FC COSMO 77 1

FORFAITS

MATCH 55126399 STFC/TORCY 31 – COMBS LA VILLE 31 CRIT. FEMININS U9 du 04/04/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COMBS LA VILLE 31 ne s'est pas présentée

* **1^{er} forfait non avisé**

MATCH 55122707 GRECY FC 21 – PAYS FONTAINEBLEAU 22 CRIT U12 EXCELLENCE Poule D du 18/04/26

Lecture du courriel du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU avisant du forfait de son équipe

* **2^{ème} forfait avisé**

MATCH 54998468 VAL D'EUROPE 31 è MITRY COMPANS GOELLY 31 CRIT U13 à 11 Poule A du 18/04/26

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

* **2^{ème} forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIREs – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 54998761 VAUX LA ROCHETTE 31 – PAYS FONTAINEBLEAU 31 CRIT U13 à 11 Poule C du 18/04/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de VAUX LA ROCHETTE FC pour disputer la rencontre le 25/04/26 à 11H00 au lieu du 18/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55274442 FC COSMO 77 1 – BRIE EST 1 CRIT U15 à 8 du 18/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de FC COSMO 77 pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54828680 TRILPORT USF 40 – COULOMMIERS BRIE F 40 CRIT 55 ANS Poule C du 19/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de COULOMMIERS BRIE F pour disputer la rencontre le 03/05/26 au lieu du 19/04/29

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54748711 AFCCE – VILLEPARISIS USM 1 SENIORS D2 FUTSAL du 25/04/26

L'équipe de VILLPARISIS jouant un match de coupe le même jour, cette rencontre se déroulera le jeudi 30 avril 2026 à 21H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 avril 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	½ Finale
Coupe Comité Seniors	½ Finale
Coupe 77 U18	½ Finale
Coupe Comité U18	½ Finale
Coupe 77 U16	½ Finale
Coupe Comité U16	½ Finale
Coupe 77 CDM	½ Finale
Coupe Comité CDM	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	½ Finale

Date de jeu :	02/05/2026
Coupe 77 U15	½ Finale
Coupe Comité U15	½ Finale
Coupe 77 U14	½ Finale
Coupe Comité U14	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54706573	11/04/26	U14	D4F	OL LOING 22	LE MEE 24	80€
Score non transmis :						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante OL LOING 22, et donne match gagné à l'équipe visiteuse LE MEE 24, (3 points ; 0 but).						

PROBLEME FMI

53548503	11/04/26	U14	D3C	FONTAINEBLEAU 23	DAMMARIE FC 22	
Score transmis par le club de FC Cosmo : 2 -3						
22/04/2026 –Courriel du club de FONTAINEBLEAU nous informant d'un problème de transmission de la FMI						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						
<ul style="list-style-type: none">• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.						
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .						
Dans cette situation, La Commission demande au club de FONTAINEBLEAU donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :						
<ul style="list-style-type: none">• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Coupe – Match sans date

Championnat - Match sans date

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54687629 MOUROUX 31 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 26/04/2026

16/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Mouroux

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUROUX

MATCH 53541009 CRECY FC 1 – EMERAINVILLE FC 1 SENIORS D2B du 26/04/2026

15/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre le 08/05/2026 au lieu du 26/04/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE EMERAINVILLE

MATCH 53622678 CLAYE 1 – LE MEE 1 U14 D1 du 25/04/2026

22/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE** pour disputer la rencontre à 15 heures

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LE MEE

Vendredi 01^{er} mai 2026

MATCH 54938970 VFFA 77 31 – ROISSY FC 31 VETERANS D1 du 01/05/2026

07/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VFFA** pour disputer la rencontre le 17/04/2026 à 20h30 au lieu du 01/05/2026 à 9H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ROISSY FC

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 53546358 BAGNEAUX N. 31 – CRISENOY 31 VETERANS D3C du 03/05/2026

16/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre le 29/04/2026 à 20h00 au lieu du 03/05/2026 à 09h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Les installations du club de **CPSP** n'étant pas disponibles le 03/05/2026, le club a obtenu le prêt d'une installation de repli, à savoir le stade G. Petitfrère à La Ferté-Gaucher.

Le propriétaire de l'installation ayant transmis son accord,

La Commission enregistre cette information et précise que la rencontre se déroulera au stade G. Petitfrère à La Ferté-Gaucher.

Vendredi 08 mai 2026

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B

Considérant la même contrainte organisationnelle, L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53547663 OZOIR FC 21 – LOGNES 21 U14 D2A du 09/05/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 19h00 au lieu du 09/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE OZOIR

MATCH 53544277 BRIE EST FC 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 CDM D1 du 10/05/2026

09/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 10/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE BRIE EST FC

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Pontierry

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53542013 MAGNY 2 – PONTAULT UMS 2 SENIORS D3B du 10/05/2026

21/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 au lieu du 10/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PONTAULT UMS

BUSSY

MATCH 53549280 BUSSY 1 – AVON 1 U18 D1 du 10/05/2026

23/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 13 heures

MATCH 53540878 BUSSY 1 – TRILPORT 1 SENIORS D2A du 10/05/2026

23/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 15 heures

Ces 2 demandes ne pourront être validées que si le match U16 Ligue change de terrain ou d'horaire.

Jeudi 14 mai 2026

MATCH 55614957 LIEUSAIN 5 – LAGNY MESSAGERS 5 COUPE 77 CDM du 14/05/2026

21/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LIEUSAIN** pour disputer la rencontre à 18 heures

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LAGNY MESAGERS

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53547669 VILLEPARISIS 21 – VFFA 77 21 U14 D2A du 16/05/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE VFFA

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53547051 MELUN FC 1 – BUSSY FC 1 U15 D1 du 17/05/2026

16/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu du 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande en cours d'examen

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54685639 DAMMARIE FC 22 – PONTIERRY 22 U16 D3F du 17/05/2026

15/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 17h30 au lieu du 17/05/2026 à 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53550504 LE MEE 2 – CPSP 1 U18 D2C du 17/05/2026

21/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE MEE** pour disputer la rencontre à 14 heures

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 23 Avril 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

RECEPTION DE RAPPORTS

Finale Futsal U9

Lieu : Le Châtelet en Brie

Réception et lecture du rapport de Mrs BLANQUET Cédric et HUET Patrick, commissaires Foot Animation, en date du 19 Avril 2026, concernant l'attitude de Mr KONGOLO Plamedi, éducateur de US Ponthierry et du départ de son équipe avant la remise des récompenses. Evocation du déroulement de la rencontre AFPO – US Vaires Football 77, de l'envahissement de terrain par les supporters de Vaires avec une attitude menaçante envers les officiels et des propos injurieux. Précision de l'attitude positive de l'éducateur de Vaires demandant aux parents de se calmer

La Commission demande des rapports, pour le 28/04/26, concernant son attitude et son départ avec les joueurs avant la remise des récompenses à :

- Mr KONGOLO Plamedi, éducateur de US Ponthierry

La Commission demande des rapports, pour le 28/04/26, concernant l'envahissement de terrain par les supporters de Vaires avec une attitude menaçante envers les officiels et les propos tenus par les supporters à :

- L'éducateur de US Vaires Football 77
- Les officiels de la rencontre AFPO – US Vaires Football 77

Finale Futsal U11

Lieu : Coulommiers

Réception et lecture du rapport de Mr Veniant Lionel, commissaire Foot Animation, en date du 20 Avril 2026, concernant le déroulement de l'évènement et concernant l'attitude et les propos désobligeants des parents de l'US Vaires envers les officiels à l'issue de la rencontre La Ferté sous Jouarre – Vaires .

La Commission demande des rapports, pour le 28/04/26, concernant l'attitude et les propos désobligeants des parents de l'US Vaires envers les officiels à l'issue de la rencontre La Ferté sous Jouarre – Vaires à:

- L'éducateur de US Vaires Football 77
- Les officiels de la rencontre La Ferté sous Jouarre – Vaires

FESTIVAL FOOT U13 DU 28/03/26

Absence de l'équipe de Combs La Ville à la cérémonie des récompenses

Amende de 80€ au club de CA COMBS LA VILLE (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 DU 11/04/26

Absence de l'équipe de Bussy St Georges à la cérémonie des récompenses

Amende de 80€ au club de BUSSY ST GEORGES FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 ET U12/U13 DU 18/04/26

Absence de l'équipe de Coulommiers à la cérémonie des récompenses

Amende de 80€ au club de COULOMMIERS BRIE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FINALE DU CHALLENGE FUTSAL U9 DU 19/04/26

Absence de l'équipe de Ponthierry à la cérémonie des récompenses

Amende de 80€ au club de US PONTIERRY (cf : Annexe financière du Football Animation)

Absence non avisée des équipes de Crécy et Le Mée à l'évènement

Amende de 160€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation). **50% du montant de l'amende sera crédité au club d'accueil, l'US CHATELET EN BRIE**

Amende de 160€ au club de CRECY FC (cf : Annexe financière du Football Animation). **50% du montant de l'amende sera crédité au club d'accueil, l'US CHATELET EN BRIE**

DEMANDE DE MODIFICATION – LISTES

VAL D'EUROPE FC : Demande de **3 changements dans la liste U13 Espoirs (U13-2)** en date du 22/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 30/04/26.** Plus aucun changement possible sur la durée du Challenge

SERVON FC : Demande de **3 changements dans la liste U12 Espoirs (U12-2)** en date du 20/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 28/04/26.** Plus aucun changement possible sur la durée du Challenge



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE FOOT PASSION U10F-U11F

La Commission informe les équipes suivantes qu'une réunion de préparation à la finale se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 18h15. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Vendredi 24/04/26

- FC MELUN 1
- VAL D'EUROPE FC 1
- US VAIRES FOOTBALL 77 1
- DAMMARTIN ST PATHUS 2
- ASA MONTEREAU 1
- ENTENTE FOOTBALL PAYS FONTAINEBLEAU 1
- MITRY COMPANS GOELLY 1
- CS MEAUX ACADEMY 2

CHALLENGE FOOT PASSION U12F-U13F

La Commission informe les équipes suivantes qu'une réunion de préparation à la finale se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 18h15. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Vendredi 24/04/26

- CS MEAUX ACADEMY 2

- **JOUARRE FC 1**
- **ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 2**
- **US VAIRES FOOTBALL 77 1**
- **SENART MOISSY 2**
- **GRETZ TOURNAN OZOIR 1F**
- **LE MEE SPORTS FOOTBALL 1**
- **DAMMARTIN ST PATHUS 2**



CALENDRIER FORMATIONS 2025·2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U6/U9	<i>1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26</i>	LESIGNY	14	7
CFI U10/U13	<i>1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26</i>	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE
Journée complémentaire coach seniors	<i>Le 01/06/26</i>	MONTRY	8	16